

**ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES - 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

# **UNE ÉLECTION POUR LES SALARIÉ·ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES, DU PARTICULIER EMPLOYEUR, ASSISTANT·ES MATERNEL·LES, APPRENTI·ES!**



## **DE NOUVEAUX DROITS POUR LES SALARIÉ·ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES GRÂCE AUX COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES !**

### **Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles ont pour attributions :**

- de donner toute information ou conseil utile sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salarié·es et aux employeur·ses ;
- de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salarié·es : emploi, formation, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, mixité des emplois ;
- de faciliter la résolution des conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à une saisine d'une juridiction ;
- de faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Salarié·es des TPE, nous travaillons dans les petites entreprises de moins de 11 salarié·es dans tous les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des particuliers employeurs, des petites associations, des petites industries. **La CGT vous la connaissez. Elle est présente dans l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié·es. Disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, la CGT propose et s'engage avec vous !**

## **NOUS AVONS DES REVENDICATIONS : BÉNÉFICIER DE DROITS IDENTIQUES À CEUX DES GRANDES ENTREPRISES !**

- Une reconnaissance des acquis et des compétences !
- Être payé·es autant que nous le devrions !
- Le droit à des activités sociales et culturelles !
- Le droit à la santé, à la sécurité et à de bonnes conditions de travail !
- Le droit à de vrais emplois, non précaires, à la formation !
- Le droit au transport, aux gardes d'enfants afin de respecter l'équilibre travail/qualité de vie !



**EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, 176 000 SALARIÉ·ES VONT ÊTRE APPELÉ·ES À VOTER.**



**JE VOTE CGT !**

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024 : L'ÉLECTION TPE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES SALARIÉ·ES D'ÊTRE PLEINEMENT REPRÉSENTÉ·ES ET DE PESER DANS LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE. FAIRE RESPECTER NOS DROITS, EN GAGNER DE NOUVEAUX !**



**SALARIÉ·ES  
DES TPE**

**Flasher ce code pour télécharger anonymement et gratuitement des fiches pratiques pour connaître vos droits**



## LA COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE EST COMPOSÉE DE :

- 10 sièges d'organisations syndicales de salarié-es ;
- 10 sièges d'organisations professionnelles d'employeur-ses.

Les sièges sont répartis entre organisations en fonction de leur audience respective.

Les résultats de l'élection TPE participent à la fois :

- à mesurer l'audience syndicale au niveau des branches professionnelles. Cette audience détermine le poids des organisations syndicales dans la négociation collective ;
- à la désignation des conseiller-es prud'hommes ;
- à la désignation des salarié-es qui siègeront par la suite au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

**Une opportunité pour les salarié-es d'être pleinement représenté-es et de peser dans la négociation collective de branche !**

**La CGT est la première organisation syndicale dans les TPE en Bourgogne-Franche-Comté !**

Majoritaire dans cette commission paritaire, la CGT a mené plusieurs combats comme : la gestion de la période de crise sanitaire, la reconnaissance

des métiers du lien et du soin et la revalorisation de leurs salaires, la possibilité pour les salarié-es du particulier employeur d'accéder à des activités sociales et culturelles.

La CGT négocie toujours dans le but d'améliorer les droits des salarié-es. Tous les combats que la CGT mène dans les entreprises, du local à l'international, en lien avec le contexte socio-économique et environnemental qui est le nôtre, participent à construire un rapport de force pour tou-ttes les salarié-es !

Le vote CGT lors de cette élection sur la représentativité constitue bien un gage de progrès social pour chaque salarié-e travaillant dans une très petite entreprise ou pour un particulier employeur.

L'abstention nuit à l'amélioration des droits et donne toute latitude aux employeur-ses de décider à votre place et ainsi de freiner toute évolution !

**Dans une petite entreprise, il peut être difficile de connaître ses droits, de les faire respecter. Pour vous défendre : Votez pour la CGT !**



Pour plus de précisions : [cgt-tpe.fr](http://cgt-tpe.fr)



## SE SYNDIQUER, C'EST PASSER DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF

9 militant-es travaillant dans des entreprises de moins de 11 salarié-es ou pour un particulier employeur, ont décidé de s'engager pour défendre et améliorer nos droits !



Isabelle Michaud



Mohamed Ibouharen



Nathalie Zehnder



Béatrice Garcher



Marinella Hubert



Baptiste Poulin



Élodie Guerin



Annick Fert



Sylvie Marion

